



République Française

Département de Haute-Loire



MAIRIE DE PRESAILLES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE 18 DECEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION : 11 DECEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR

- *TARIF CONCESSION*
- *DETR 2025*
- *AUTORISATION ENGAGEMENT 25%*

Ordre du Jour

L'an deux mille vingt-quatre le quatre novembre, à vingt heures dix, se sont réunis les membres du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ALLEMAND, Maire de cette Commune.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ALLEMAND Olivier, MIALON Florian, RIBES Xavier, MASSON David, VIALE Karine, , MIGLIORINI Aurélie, PESSEMEMESSE Bernard.

Absents représentés : néant

Etaient absents, TERRASSE Chloé, FAURE Johan, SOUCHIERE Loïc, BREYSSE Christian.

Procuration : néant

Secrétaire de séance : VIALE Karine

La séance est ouverte à 20h08

Le compte rendu de la séance précédente a été approuvé.

OBJET : TARIF CONCESSION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs des concessions du cimetière.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Etabli un état de vente des concessions du cimetière comme suit (applicable au 1er janvier 2025)
- * 900 € pour les grandes concessions,
- * 450 € pour les petites concessions

OBJET : ACQUISITION D'UNE CONCESSION

Monsieur le Maire indique la vente de la concession de Monsieur FALGON Joseph en 1937 Madame BEAUFILS Adélaïde en 1947 par Monsieur GAZANION dans les conditions suivantes :

- à perpétuité,
- s'agissant d'une grande concession, le tarif est de 900 €,
- en état.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Accepte à l'unanimité

Le vente de la concession à Monsieur GAZANION dans les conditions présentée ci-dessus.

OBJET : DETR 2025

Monsieur le Maire indique au conseil municipal la nécessité de la réfection du restaurant le Présaillou sur la commune de Présailles. Il souhaite faire appel à la DETR pour 2025 afin d'effectuer ce projet.

Le montant estimatif des travaux est de 450 000 € HT et la maîtrise d'œuvre de 50 000€ HT.

Après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide,

De demander la DETR pour l'année 2025.

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette subvention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal, Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an ci-dessus.

**Objet : Dépenses d'investissement avant le vote du budget de 2025 :
Autorisation engagement 25%**

Monsieur le Maire expose à son conseil :

Conformément aux articles L2311-3 et L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans l'attente du vote du Budget de 2025, qui permet aux communes

« D'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme. »

Questions diverses :

- Gîte retrouvance : le gîte Retrouvance sera en gérance par Monsieur Richard MARCHETTI en plus de ses autres activités.
- Cure : la Cure doit être terminée mi février et louer à partir du 1^{er} mars 2025
- Vœux 2025 : les vœux se dérouleront le 12 janvier 2025 à 10h30, l'inauguration de la Cure se fera ce même jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.